

PROCES VERBAL SEANCE DU 21 janvier 2021 :

Le 21 janvier 2021, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents : Mmes ABRAHAM Marylène, DECOUR Cindy, DUBOS Christine LEFEBVRE Anne, LENFANT Marie-Joëlle, NION Jennifer, PASCUAL Lisa.

Mrs HENRY Nicolas, JUDON Matthieu, LAMBERT Patrick, LAMBLIN Thibaut, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, NERDEUX Pascal.

Absents : LETARD Carole

Pouvoir : LETARD Carole pour LENFANT Marie-Joëlle

Madame ABRAHAM Marylène assure le secrétariat de séance.

Ordre du jour :

1. Urbanisme
2. SIEGE : - Poste électrique et câblage de l'éclairage public rue des Bouvreuils
- Procès verbal du comité syndical
3. Assurance statutaire, renouvellement du contrat de souscription
4. Pose de nouveaux hydrants
5. Ecole : équipements et divers travaux d'amélioration
6. Amélioration des services aux habitants
7. Projets de territoire Seine Eure : besoins communaux à déterminer
8. Demande de Fonds de concours amende de police RD112
9. Questions diverses

1 – Urbanisme :

PC2701420A0010 : Mr BUTTARD Benjamin – Houetteville : construction d'une maison individuelle au 1, chemin des Pommiers

PC2701420A0011 : Mr AGOSTHINO Philippe – construction d'une maison d'habitation, 1 allée Riant Cottage

PC2701420A0012 : Mr MORGANTI Quentin : construction d'une maison d'habitation, chemin des Bruyères. Des réserves ont été émises quant à la hauteur du bâtiment et au fait qu'elle est surélevée pour permettre le sous-sol. D'autre part, le positionnement de la maison en bord de route et son orientation ne semblent pas optimisées par rapport à la disposition du terrain.

PC2701421A0001 : GAILLOT Nicolas, 12 Ruelle des Bourbes, construction d'un garage

DP2701420A0020 : Mr PARENT Jimmy – 180 rue des Tourterelles : clôture et portail

DP2701421A0001 : Mr GENTES Quentin – 285 rue des Forrières, pose d'un abri de jardin

2- SIEGE : Poste électrique et câblage de l'éclairage public rue des Bouvreuils

Délibération 2021-001

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage, à sa demande, d'entreprendre des travaux sur le poste électrique et le câblage de l'éclairage public dans la rue des Bouvreuils et des Chardonnerets à La Mare Hermier.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 7091.66 €
- En section de fonctionnement : 416.66€

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Mme le Maire à signer la convention de participation financière
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions :

2- SIEGE : Procès verbal du comité syndical du 11.12.2020

Délibération 2021-002

Mme le Maire fait part au conseil municipal du procès-verbal des décisions adoptées par le Comité Syndical du SIEGE du 11.12.2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, n'a aucune objection.

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

3- Contrats d'assurance des risques statutaires :

Délibération 2021-003

Notre contrat d'assurance statutaire arrive à son terme fin 2021. La présente délibération précise l'intention de la commune à mandater le centre de gestion pour la mise en concurrence de ce contrat.

Délibération :

Objet : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Décide que la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune ou à l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/22. Régime du contrat : Capitalisation

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

4 – Nouveaux hydrants :

Délibération 2021-004

Afin d'être correctement équipés en terme de Défense Extérieure contre l'Incendie et d'être en règle vis-à-vis du Règlement Départemental, Mme le Maire propose au conseil la pose de 3 nouveaux hydrants :

- Rue de la Petite Couture
- Chemin des Perrais
- Rue des Moissons

Après avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à ces travaux, accepte de solliciter une subvention au titre de la DETR et auprès du département, de solliciter un fonds de concours auprès de l'agglomération et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

5- Ecole : équipement et divers travaux d'amélioration

Délibération 2021-005

Dans le cadre du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) de l'école, un comité formé de parents enseignants et Mme le maire a procédé à « l'identification des risques et mise en œuvre de solutions » pour l'ensemble des locaux et équipements scolaires. Le document établi met en évidence des risques, auxquels Madame le maire propose d'apporter une solution.

Elle propose également d'apporter une amélioration sous le préau, en matière de jeux et de bruit, et d'améliorer la sécurité dans l'école. Il est également nécessaire d'acquérir de nouveaux équipements.

Après discussion le Conseil décide de procéder aux travaux suivants :

- Installation de jeux muraux et sol souple sous le préau avec jeux intégrés – ce revêtement permettra de limiter les nuisances sonores et d'avoir une zone de jeu en cas de pluie.
- Sol de la première cour – à l'heure actuelle, les gravillons de la cour ont tendance à aller sur les zones stabilisées pour le passage des PMR et sur le terrain de basket. Ces zones de passage deviennent dangereuses pour les enfants qui peuvent facilement déraiser. Les gravillons seront remplacés par un revêtement à base de résines drainantes, pour limiter les risques de glissades, tout en rendant la cour plus propre, et de mettre du sol souple sous la structure de jeu.
- Grille extérieure – ajout de volutes soudées pour empêcher que les enfants ne passent leur tête entre les barreaux de la grille. Ces volutes seront en remplacement du petit grillage qui est devenu dangereux, et qu'il faut remplacer régulièrement.
- Salle de motricité – la salle de motricité est également utilisée pour la garderie. Les tables y sont anciennes et abîmées. Il est préférable de les remplacer par des tables comme celles de la cantine (pliables, réglables en hauteur et à roulettes) pour faciliter la conversion de la salle. L'acquisition de 10 tables est nécessaire.
- Installation d'un lavabo dans la buanderie
- dans le cadre du contexte sanitaire actuel, des vestiaires supplémentaires sont nécessaires pour que les enfants accrochent leurs vêtements sans les mélanger.

- Ajout d'un portillon - le portail de l'école a beaucoup de jeu et provoque des dysfonctionnements de la gâche électrique. Il est proposé de créer un portillon avec gâche électrique pour le réserver aux piétons et fermer le portail à clé.
- Vidéo projecteur – il reste encore une classe à équiper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à ces travaux et achats d'équipements, décide de solliciter une subvention au titre de la DETR et auprès du département, de solliciter un fonds de concours auprès de l'agglomération et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Nombre de votants : 15
Votes favorables à la demande : 15
Votes défavorables à la demande : 0
Abstention : 0

6 – Amélioration des services aux habitants :

Délibération 2021-006

En 2018, un boulanger d'Evreux avait installé un distributeur de pain, qu'il gérait entièrement, installation et location. Celui-ci était très apprécié des habitants. Hélas, il n'est resté qu'une seule année, non pas pour des problèmes de rentabilité mais parce que la distance pour l'approvisionnement était trop importante.

Aucun boulanger local n'a voulu prendre toute cette gestion à sa charge. Mais afin de rendre ce service aux habitants, Madame le maire propose de procéder différemment. La commune pourrait se porter acquéreur d'un distributeur puis passer une convention d'affermage avec un boulanger prévoyant une rémunération envers la commune basée sur le chiffre d'affaires.

Cette solution a déjà été testée dans une autre commune, qui a partagé son retour d'expérience. La solution est financièrement équilibrée pour la commune-pilote sur une durée de 6 ans, sur une base de 40 baguettes par jour.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, dès qu'un boulanger sera intéressé, d'autoriser Madame le Maire à constituer un dossier de demande de subvention pour l'achat du distributeur, de l'autoriser à signer une convention d'affermage avec le boulanger et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Votants : 15
Avis favorables à la demande : 15
Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

Délibération 2021-007

Panneau Affichage :

Il existe une application sur téléphone, appelée Panneapocket. Celle-ci permet d'afficher la communication communale sur son téléphone. L'abonnement annuel coûte environ 180 €/an. Le Conseil décide d'adhérer à ce dispositif d'information. Une communication envers les habitants sera faite en temps voulu.

Votants : 15
Avis favorables à la demande : 15
Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

7 – Projet de territoire Seine Eure

Délibération 2021-008

Dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération Seine-Eure, les communes sont invitées à faire part de leurs projets, sur les prochaines années. Cela permet au territoire de planifier ses actions.

Deux projets sont identifiés :

- **Agrandissement cantine**

Le contexte sanitaire actuel a imposé les règles de distanciation dans la cantine scolaire. L'arrêt des activités a permis d'affecter l'ensemble de la salle d'activités à la restauration, mais cela ne sera plus possible dès que les activités pourront reprendre.

Nous espérons que les conditions sanitaires vont s'améliorer, mais cette crise fait prendre conscience de la nécessité de maintenir de façon pérenne des règles d'hygiène et de distanciation. La cantine actuelle de 100 m² accueille plus de 90 enfants. La configuration de la construction et du terrain permettent de pouvoir procéder à un agrandissement de la salle de restauration.

Le Conseil municipal est favorable à ce projet. Il autorise Madame le maire à entamer les démarches auprès des organismes, et à proposer cette inscription au projet de territoire de l'agglomération.

- **Eglise : nouvelle tranche de travaux**

En accord avec le service patrimoine de l'agglomération, le Conseil municipal a le projet de débiter des travaux de restauration à l'intérieur de l'église. Il faut de plus rénover complètement l'installation électrique. Et il est apparu qu'un entrant du beffroi était très abîmé.

Madame le Maire demande au Conseil s'il est d'accord pour débiter une nouvelle tranche de travaux.

Après délibération, le Conseil municipal décide de lancer une tranche de restauration de l'église au cours de ce mandat.

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

8- Travaux voirie RD 112

Délibération 2021-009

La RD112 traverse la commune de la rue de la Métairie jusqu'à la rue du Vieux Lavoir.

Proposition de nouveaux travaux de voirie :

- Améliorer les trottoirs rue de la métairie pour sécuriser les piétons.
- Avec l'agence routière étudier
 - o ce qui pourrait être fait au carrefour de la rue de la Corderie.
 - o l'aménagement de chicanes rue des Blancs Monts
- Implanter un ralentisseur rue du vieux lavoir (en cours)
- Aménagement devant le cimetière

Madame le Maire est autorisée à demander un fonds de concours au titre des amendes de police et à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

Délibération 2021-010

10- Acquisition d'une bande de terrain le long du VC32 La Mare Hermier

Cette délibération est une simple correction à la délibération du 17.09.20 ayant le même objet.

Mme Anne LEFEBVRE étant sortie de la salle et n'ayant pas pris part au vote

Plusieurs terrains à construire sont desservis par le VC32 ou chemin des Pommiers, à la Mare-Hermier.

Afin de faciliter la circulation dans ce chemin, les propriétaires, les Consorts PATTYN, cèdent à la commune une bande de terrain issue de leur parcelle.

La cession se fera à l'euro symbolique. Les frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune.

Commune d'AMFREVILLE SUR ITON (27400)

Partie d'une parcelle de terrain destinée à l'élargissement de la voirie situé Chemin rural n°32

- Cadastree **section D, numéro 326, pour soixante-dix centiares (70 ca).**

Provenant de la division de la parcelle anciennement cadastrée section D numéro 225

- Cadastree **section D, numéro 329, pour vingt et un centiares (21 ca).**

provenant de la division de la parcelle cadastrée section D numéro 283

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à faire toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants : 14

Avis favorables à la demande : 14

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

9- Questions diverses

Lotissement à la Mare-Hermier

Les travaux d'aménagement du lotissement de 12 lots de la Mare-Hermier ont débuté le 18 janvier. On peut déplorer la dégradation d'un trottoir rue de la Métairie. L'entreprise, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ont été avertis. L'entreprise s'est engagée à réparer.

Il a été demandé aux entreprises d'être vigilantes vis-à-vis de la boue sur les routes.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un projet privé. Dans un souci de respect des habitants du premier lotissement de la Mare-Hermier, seul un chemin piéton reliera ce lotissement à la rue des Chardonnerets. Il n'y aura donc aucune circulation supplémentaire générée rue des Chardonnerets.

La séance est levée à 23h45